

ASSURANCE DES ELEVES

Tout élève doit être assuré par :

- **une garantie responsabilité civile**, qui couvre les conséquences des dommages que l'enfant pourrait causer à autrui,
- **une garantie individuelle accident**, qui couvre les dommages corporels subis par l'enfant, qu'il y ait un responsable ou non.

Je soussigné(e)

Parents (ou responsable) de l'élève

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE

→ je joins une attestation d'assurance « responsabilité civile » **valable pour l'année scolaire 2016/2017** (merci de bien vérifier la date de validité de l'attestation), **SEMAINE 35 AU PLUS TARD.**

GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT

déclare vouloir adhérer au contrat d'assurance proposé par l'école (Mutuelle Saint Christophe)

→ je joins le bulletin d'adhésion complété accompagné du règlement (**chèque à l'ordre de l'OGEC Sainte Germaine.**

déclare ne pas vouloir adhérer au contrat d'assurance proposé par l'école, notre enfant étant déjà assuré en **individuelle accidents corporels** auprès de :

(nom de la compagnie d'assurance) :

(adresse de la compagnie d'assurance) :

.....

→ je joins une attestation d'assurance « individuelle accidents corporels » **valable pour l'année scolaire 2016/2017** (merci de bien vérifier la date de validité de l'attestation), **SEMAINE 35 AU PLUS TARD.**

Pour les assurances avec tacite reconduction **je m'engage à fournir dans la semaine qui suit la fin du contrat la nouvelle attestation.** Si celle-ci n'est pas fournie dans le délai demandé, votre enfant ne pourra pas être accepté sur le temps périscolaire.

Dans tous les cas, je m'engage :

↳ soit à rendre le bulletin d'adhésion et son règlement ainsi qu'une attestation d'assurance « responsabilité civile »

↳ soit l'attestation de mon assurance pour la responsabilité civile et l'individuelle accidents corporels,

- **uniquement dans la boîte aux lettres de l'école**
- **SEMAINE 35 AU PLUS TARD**

⇒ *Passé ce délai, votre enfant ne pourra pas être accepté sur le temps périscolaire.*

Fait à Le

SIGNATURE DES PARENTS :